

SNUIPP-FSU 90
Salle 0.06
Maison du Peuple
Place de la Résistance
90000 BELFORT



Belfort, le 2 juillet 2018

A Monsieur Krantz,
Directeur Académique
Président de la CAPD

Monsieur le directeur Académique,

Durant la préparation ce jour de la CAPD classe exceptionnelle qui se tiendra demain, il nous semble que vous avez une interprétation des textes différente de la nôtre sur le contingent de promotions possibles au titre de cette année.

En effet, le pourcentage de promotions possible augmente d'année en année pour atteindre l'objectif de « 10% du corps de PE à la classe exceptionnelle » en 2023. Pour les promotions 2017, 11 PE ont accédé à la classe exceptionnelle, soit 1.43% des effectifs de PE tous grades confondus. Suite à la promotion 2018, nous devons atteindre les 2.86% soit 22 PE au grade de la classe exceptionnelle. Parmi la promotion 2017, aucun collègue ne part à la retraite à la rentrée 2018 donc sur les 22 places à pourvoir, 11 sont déjà occupées par la promotion 2017.

Pour nous cette année, il n'y aurait pas 18 promotions possibles mais seulement 11 promotions possibles : 9 au titre du vivier 1 et 2 au titre du vivier 2.

Contrairement aux autres promotions, l'accès au grade de la classe exceptionnelle est annuel mais dépendant du nombre de collègues ayant déjà accédé à ce grade. Le nombre de places est limité (en augmentation au fil des ans pour atteindre 10% du corps des PE en 2023) et peut être rapidement saturé si de jeunes collègues accèdent à ce nouveau grade et occuperont cette place jusqu'à leur départ en retraite...

Nous vous laissons le soin de vérifier avec vos services cette interprétation, interprétation que nous avons validée avec le service administratif du SNUipp national.

Nous vous prions de croire, Monsieur le directeur Académique, en nos sentiments respectueux.

Mesdames Habert, Goepfert et Tapie, élues en CAPD au titre du SNUipp- FSU 90